



Changement de prénom francisation

Par **Studymed**, le **04/07/2016** à **20:47**

Bonjour,

Lors de ma demande de naturalisation je n'ai pas été informé de la possibilité de francisation de mon prénom alors que je le souhaité. Aujourd'hui je souhaiterais revenir sur cette possibilité... comment faire ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **00:51**

Bonjour,

La demande est adressée au ministre de la justice ou au procureur de la République du tribunal de grande instance (TGI) du domicile.

Regardez ce lien

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/20697-changer-de-nom-de-famille-conditions-cout-et-procedure#formalites-de-demande>